



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Route barrée rue de l'Ecole à Eischen*

En raison de l'illumination d'un passage piéton dans la rue de l'Ecole à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 27 août 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 2 septembre 2024, à partir de 8h00 jusqu'au mardi, 10 septembre 2024 inclus, toute circulation dans la rue de l'Ecole à Eischen est interdite (voirie et trottoir), sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 1, rue de l'Ecole.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 27 août 2024

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Pour le bourgmestre empêché  
l'échevin

Paul Reiser



Carlo Moes

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)